



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 28 novembre 2018
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand
DERAGON Normand, représentant de la Ville de Bedford
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LACHANCE Mélanie, représentante de Stanbridge Station
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
MARTEL Dominique, représentante de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RHÉAUME Claude, représentant d'East Farnham
SELBY Tom, maire de Brome
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAU Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East
VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 20 novembre 2018
4. Prévisions budgétaires 2019 :
 - 4.1. Compte-rendu des demandes d'information et des commentaires depuis la présentation du projet
 - 4.2. Partie 1 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2019 pour l'ensemble (21) des municipalités (administration, développement économique, stratégie d'attraction de population / immigration, entretien de l'édifice, aménagement du territoire, sécurité incendie, gestion des matières résiduelles, gestion de l'eau, pacte Brome-Missisquoi, transport collectif, abattage d'arbres et carrières et sablières)
 - 4.3. Partie 2 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2019 pour vingt (20) municipalités (sécurité publique)
 - 4.4. Partie 3 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2019 pour dix-neuf (19) municipalités (transport adapté)
 - 4.5. Partie 4 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2019 pour dix-sept (17) municipalités (évaluation)
 - 4.6. Partie 5 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2019 pour quinze (15) municipalités (code municipal)
 - 4.7. Adoption de l'IPC servant à l'application du règlement sur la rémunération des maires
 - 4.8. Adoption des conditions de travail des employés
5. Souper de Noël des maires : confirmation de l'intérêt de la municipalité hôte et confirmation de la date
6. Montérégie et/ou Estrie : présentation du document de consultation
7. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 13 novembre :
 - 7.1. Réponse à la demande d'avis CPTAQ - Dossier 420957 - Saint-Armand
 - 7.2. Certificats de conformité
 - 7.2.1. Règlement 698-18-6 – Ville de Bedford
 - 7.2.2. Règlement 699-18-15 – Ville de Bedford
8. Certificat de conformité – Règlement 1841-09-2018 – Cowansville
9. Rapport de la consultation publique du 21 novembre et présentation pour adoption - Règlement 10-0618 (modification SAD visant les activités minières)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

10. Rapport du comité de transport adapté et collectif du 6 novembre :
 - 10.1. Octroi du contrat et autorisation de signature pour la fourniture d'un service de transport adapté et collectif par taxi pour les secteurs de :
 - 10.1.1. Lac-Brome et les municipalités environnantes
 - 10.1.2. Sutton et les municipalités environnantes
 - 10.1.3. Farnham et les municipalités environnantes
 - 10.1.4. Bedford et les municipalités environnantes
 - 10.1.5. Bromont
11. Présentation du projet de règlement 12-1118 abrogeant le règlement 03-0897 visant la demande de révision d'une inscription au rôle d'évaluation et abrogeant le règlement 07-1117 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC (ajout de la nouvelle tarification pour les demandes de révision 2019)
12. Dépôt du rapport du comité de l'évaluation du 8 novembre
13. Offre de service de Leroux, Beaudry, Picard pour la gérance du service de l'évaluation du 1^{er} avril au 31 décembre 2019
14. Conception et gestion de la campagne d'attraction ciblée sur la clientèle immigrante – octroi du mandat à Visages régionaux
15. Campagne d'attraction de nouvelles populations – autorisation d'effectuer le 2^e paiement à Visages régionaux
16. Présentation des propositions de projets qui seront déposés dans le cadre de la demande de financement du FARR Montérégie
17. Présentation du *Défi parité* : pour lutter contre les obstacles systémiques à la participation des femmes à la vie politique municipale
18. Rapport du CA de l'OBV Yamaska du 15 octobre
19. Présentation du rapport annuel 2017-2018 de la Fondation du Cégep
20. Demande d'appui *D'Arts et de rêves* de Sutton
21. Présentation du cahier spécial de la Voix de l'Est du 27 novembre 2018 : la Voix de Brome-Missisquoi
22. Position de la ville de Lac-Brome concernant, d'une part, sa demande d'être desservie éventuellement par la Sûreté municipale de Bromont et concernant, d'autre part, sa collaboration avec la Sûreté du Québec entretemps.
23. Proposition de l'entreprise 3R Synergie inc.
24. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2019
25. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour le mois de décembre
26. Questions diverses :
27. Deuxième période de questions du public
28. Levée de la séance

429-1118

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

430-1118

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 NOVEMBRE 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2018 tel que rédigé et présenté séance tenante.

ADOPTÉ

COMPTE-RENDU DES DEMANDES D'INFORMATION ET DES COMMENTAIRES DEPUIS LA PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉLIMINAIRE 2019

Monsieur Desmarais dresse un bref compte-rendu des demandes d'information et des commentaires reçus depuis la présentation du budget préliminaire 2019. En somme, il s'agissait plutôt de question d'éclaircissement. Certains maires soulignent leur réserve quant au paiement d'une compensation pour services municipaux demandé par Cowansville.

431-1118

ADOPTION DE LA PREMIÈRE PARTIE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 : ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'adopter la « Partie 1 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 concernant les activités de l'ensemble des municipalités soit :

Administration	1 002 861 \$
Développement économique	1 713 383 \$
Stratégie d'attraction de population / Immigration	666 425 \$
Entretien de l'édifice	170 138 \$
Aménagement du territoire	897 897 \$
Sécurité incendie	355 218 \$
Gestion des matières résiduelles	1 149 953 \$
Gestion de l'eau	1 778 077 \$
Pacte Brome-Missisquoi	289 511 \$
Transport collectif (incluant l'entente de services pour les municipalités hors MRC d'Ange-Gardien et Sainte-Brigide-d'Iberville)	349 128 \$
Abattage d'arbres	41 678 \$
Carrières et sablières	1 259 900 \$

ADOPTÉ

432-1118

ADOPTION DE LA PARTIE 2 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 CONCERNANT 20 MUNICIPALITÉS (SÉCURITÉ PUBLIQUE)

**IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 2 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 concernant vingt (20) municipalités (à l'exception de Bromont) pour l'activité de Sécurité publique (Sûreté du Québec) pour un montant de 43 803 \$.

ADOPTÉ

433-1118

ADOPTION DE LA PARTIE 3 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 CONCERNANT 19 MUNICIPALITÉS (TRANSPORT ADAPTÉ)

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT
APPUYÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
ET RÉSOLU:**

D'adopter la « Partie 3 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 concernant dix-neuf (19) municipalités (à l'exception de Lac-Brome et Brome) et incluant l'entente de services pour les municipalités hors MRC de l'Ange-Gardien et Sainte-Brigide-d'Iberville, pour l'activité du Service de transport adapté pour un montant de 781 891 \$.

ADOPTÉ

434-1118

ADOPTION DE LA PARTIE 4 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 CONCERNANT 17 MUNICIPALITÉS (ÉVALUATION)

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU:**

D'adopter la « Partie 4 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 concernant dix-sept (17) municipalités (à l'exception de Bromont, Cowansville, Farnham et Lac-Brome) pour l'activité du Service de l'évaluation municipale pour un montant de 593 712 \$.

ADOPTÉ

435-1118

ADOPTION DE LA PARTIE 5 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 CONCERNANT 15 MUNICIPALITÉS (CODE MUNICIPAL)

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU:**

D'adopter la « Partie 5 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 concernant quinze (15) municipalités (à l'exception de Bedford ville, Bromont, Cowansville, Dunham, Farnham et Lac-Brome) pour l'activité Code municipal pour un montant de 35 260 \$.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation
436-1118

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**BUDGET 2019 : ADOPTION DE L'IPC SERVANT À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR
LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

Pour les conditions salariales des membres du conseil pour l'année 2019, d'appliquer l'indexation automatique prévue au règlement selon l'IPC moyen des douze derniers mois (1,8 %) arrondi au dollar supérieur, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur Desmarais souligne la provision d'un 10 % supplémentaire au budget 2019 afin de pallier aux ajustements, le cas échéant, suivant la révision du *Règlement sur la rémunération des élus*.

ADOPTÉ

437-1118

BUDGET 2019 : ADOPTION DES CONDITIONS SALARIALES DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

1. De fixer l'augmentation salariale des échelons des employés de la MRC à 2,5 %.
2. D'ajouter pour les employés-cadres 35 heures/an de congé pour les heures « supplémentaires » non compensées;
3. D'augmenter le tarif de remboursement pour les frais de déplacement de 0,01 \$ / km, le dîner régulier à 20 \$ et le dîner d'affaires à 24 \$

ADOPTÉ

**SOUPER DE NOËL DES MAIRES : CONFIRMATION DE L'INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ
HÔTESSE ET CONFIRMATION DE LA DATE**

Monsieur Desmarais valide l'intérêt de Bromont de se porter « hôtesse » de l'événement du banquet des maires. Monsieur Villeneuve accepte. Les maires accompagnés de leurs conjoints sont donc invités au banquet des maires qui se tiendra le 26 janvier 2019 à Bromont dans un endroit à déterminer.

438-1118

MONTÉRÉGIE ET/OU ESTRIE : PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR
ET RÉSOLU :**

D'acheminer le sondage, tel que présenté incluant les corrections suggérées, aux municipalités, organismes et entreprises de la région afin de sonder leur opinion eu égard à la situation hybride actuelle du territoire de Brome-Missisquoi relativement au territoire de desserte Montérégie ou Estrie.

ADOPTÉ

439-1118

RÉPONSE À LA DEMANDE D'AVIS DE LA CPTAQ - DOSSIER 420957 - SAINT-ARMAND

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 420957 et que celle-ci vise à revoir la configuration d'un rond-point à aménager sur le chemin des Érables à Saint-Armand;

CONSIDÉRANT que l'aménagement dudit rond-point a déjà fait l'objet d'une autorisation par la CPTAQ et qu'il s'agit de procéder à des échanges de parcelles de terrains entre la municipalité de Saint-Armand et monsieur Jean-Pierre Poulin en vue que le rond-point ait une configuration optimale;

CONSIDÉRANT que la présente demande n'aura aucun impact sur les activités agricoles ainsi que sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animale;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU:**



N° de résolution
ou annotation

440-1118

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'indiquer à la CPTAQ que la demande dans le dossier 420957 est **CONFORME** au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire en matière de planification du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 698-18-6 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 8 novembre 2018 le règlement 698-18-6 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 698-11;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à agrandir l'affectation commerciale étant donné la présence de terrains vacants commerciaux disponibles;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR BRENT CHAMBERLIN
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 698-18-6 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

441-1118

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 699-18-15 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 8 novembre 2018 le règlement 699-18-15 modifiant le règlement de zonage 699-11;

CONSIDÉRANT que le projet règlement vise à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone CC-1 à même la zone PB-6 (intégrer le lot 5 602 428);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 699-18-15 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

442-1118

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1841-09-2018 – COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 26 novembre 2018 le règlement 1841-09-2018 modifiant le règlement de zonage 1841;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à éliminer la zone de faible densité RUR-1 et de remplacer celle-ci par la nouvelle zone de forte densité RC-21;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1841-09-2018 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

D'indiquer à la Ville de Cowansville que le projet visé dans la nouvelle zone RC-21 soulève des inquiétudes quant à i) l'intégration paysagère du projet puisque le tout sera érigé à l'entrée de la ville, ii) l'effet sur la circulation et la sécurité routière par l'aménagement d'un nouvel accès au réseau supérieur et iii) l'effet sur l'environnement et le milieu hydrique.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

443-1118

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 10-0618 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT CONCERNANT LES TERRITOIRES INCOMPATIBLES
À L'ACTIVITÉ MINIÈRE**

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC a adopté le schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement numéro 05-0508 et est entrée en vigueur le 23 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement a été modifié par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211, 05-0314, 06-1013, 08-0616, 02-0617 et 04-0917;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement ainsi que ses amendements conformément aux articles 47 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 7 de l'article 6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au schéma d'aménagement et de développement de délimiter tout territoire incompatible avec l'activité minière au sens de l'article 304.1.1 de la *Loi sur les mines*;

CONSIDÉRANT que l'orientation gouvernementale pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire est entrée en vigueur le 14 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que cette orientation encadre le pouvoir des MRC d'identifier les territoires qu'elle juge incompatibles à l'activité minière dans le but d'assurer un développement durable et harmonieux de la région;

CONSIDÉRANT qu'il y a présence de substances minérales propices à l'exploitation dans certaines portions du territoire et que leur mise en valeur est souhaitée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un cadre normatif distinct entre les carrières et sablières dont le droit aux substances minérales est du domaine privé et les sites miniers dont le droit aux substances minérales est du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseil de la MRC le 19 juin 2018 afin d'adopter le règlement 10-0618;

CONSIDÉRANT que les détenteurs de titres miniers et la communauté autochtone des *Abénaquis* ont été contactés et informés de la présente démarche afin de les inviter à contacter la MRC pour échanger sur le présent dossier;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique s'est tenue le 21 novembre 2018;

CONSIDÉRANT les commentaires et questionnements reçus par les divers intervenants;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU**

D'adopter le règlement 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement ainsi que son document d'accompagnement, tel que présenté, le tout conformément à l'article 53.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

**POSITION DE LA VILLE DE LAC-BROME CONCERNANT, D'UNE PART,
SA DEMANDE D'ÊTRE DESSERVIE ÉVENTUELLEMENT PAR LA SÛRETÉ MUNICIPALE
DE BROMONT ET CONCERNANT, D'AUTRE PART, SA COLLABORATION AVEC LA
SÛRETÉ DU QUÉBEC ENTRETEMPS**

Monsieur Steven Neil demande à monsieur Richard Burcombe comment il conciliera la demande de sa ville d'être desservie par la Sûreté municipale de Bromont et son rôle sur le comité de sécurité publique (CSP) de la MRC consistant à travailler avec la Sûreté du Québec pour améliorer constamment les services à toutes les municipalités.

Monsieur Burcombe mentionne qu'il a toujours été intègre et loyal envers le CSP et qu'il continuera à travailler de bonne foi avec la Sûreté du Québec pour le bien de l'ensemble des municipalités. Tous les maires, incluant monsieur Neil, appuient les propos de Monsieur Burcombe.

Messieurs Louis Villeneuve et Patrick Melchior quittent la séance vers 20 h 45.



N° de résolution
ou annotation

444-1118

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**OCTROI DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA FOURNITURE D'UN
SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR TAXI POUR LE SECTEUR DE
LAC-BROME ET LES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a autorisé le 28 septembre 2018, par le biais de la résolution 344-0918, de procéder de gré à gré conformément au *Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* afin de fournir un service de transport adapté et collectif par taxi sur le territoire de ville de Lac-Brome et les municipalités environnantes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la fourniture de service de transport adapté et collectif par taxi pour le secteur de Lac-Brome et les municipalités environnantes à *TAXI A-B (2759-7145 Québec inc.)* pour un terme d'un (1) an au tarif établi par la commission des Transports du Québec. D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, ledit contrat.

ADOPTÉ

445-1118

**OCTROI DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA FOURNITURE D'UN
SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR TAXI POUR LE SECTEUR DE
SUTTON ET LES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a autorisé le 28 septembre 2018, par le biais de la résolution 344-0918, de procéder de gré à gré conformément au *Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* afin de fournir un service de transport adapté et collectif par taxi sur le territoire Sutton et les municipalités environnantes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la fourniture de service de transport adapté et collectif par taxi pour le secteur de Sutton et les municipalités environnantes à *TAXI A-B (2759-7145 Québec inc.)* pour un terme d'un (1) an au tarif établi par la commission des Transports du Québec. D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, ledit contrat.

ADOPTÉ

446-1118

**OCTROI DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA FOURNITURE D'UN
SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR TAXI POUR LE SECTEUR DE
FARNHAM ET LES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a autorisé le 28 septembre 2018, par le biais de la résolution 344-0918, de procéder de gré à gré conformément au *Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* afin de fournir un service de transport adapté et collectif par taxi sur le territoire de Farnham et les municipalités environnantes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la fourniture de service de transport adapté et collectif par taxi pour le secteur de Farnham et les municipalités environnantes à *TAXI FARNHAM* pour un terme d'un (1) an au tarif établi par la commission des Transports du Québec. D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, ledit contrat.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation
447-1118

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**OCTROI DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA FOURNITURE D'UN
SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR TAXI POUR LE SECTEUR DE
BEDFORD ET LES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a autorisé le 28 septembre 2018, par le biais de la résolution 344-0918, de procéder de gré à gré conformément au *Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* afin de fournir un service de transport adapté et collectif par taxi sur le territoire de ville de Bedford et les municipalités environnantes;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREULT
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la fourniture de service de transport adapté et collectif par taxi pour le secteur de Bedford et les municipalités environnantes à *TAXI BEDFORD* pour un terme d'un (1) an au tarif établi par la commission des Transports du Québec. D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, ledit contrat.

ADOPTÉ

448-1118

**OCTROI DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA FOURNITURE
D'UN SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF PAR TAXI POUR LE
SECTEUR DE BROMONT**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a autorisé le 28 septembre 2018, par le biais de la résolution 344-0918, de procéder de gré à gré conformément au *Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* afin de fournir un service de transport adapté et collectif par taxi pour le secteur de Bromont;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la fourniture de service de transport adapté et collectif par taxi pour le secteur de Bromont à *TAXI BEDFORD* pour un terme d'un (1) an au tarif établi par la commission des Transports du Québec. D'autoriser madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, ledit contrat.

ADOPTÉ

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 12-1118 RELATIF À LA TARIFICATION
POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

L'avis de la motion eu égard au *Règlement numéro 12-1118 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi*, dûment donné le 20 novembre 2018, vise à prévoir les sommes exigibles lors d'une demande de révision de toute inscription d'un rôle d'évaluation.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, le projet de règlement est présenté aux maires séance tenante.

449-1118

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LEROUX, BEAUDRY, PICARD POUR LA
GÉRANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION**

CONSIDÉRANT que la gérance du service de l'évaluation est actuellement effectuée par la firme *Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.* jusqu'au 31 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU:**

D'accepter l'offre de service datée du 27 novembre 2018 de la firme *Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.* pour la poursuite de la gérance du service de l'évaluation du 1^{er} avril au 31 décembre 2019 au montant de 5 088,89 \$ par mois, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses



N° de résolution
ou annotation

450-1118

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**STRATÉGIE D'ATTRACTION : OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONCEPTION ET LA
GESTION DE LA CAMPAGNE D'ATTRACTION CIBLÉE SUR LA CLIENTÈLE IMMIGRANTE**

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté la nouvelle Stratégie d'attraction de nouvelles populations et par conséquent, sa mise en œuvre, lors de la séance du conseil du 4 juillet 2018 la résolution numéro 277-0718;

CONSIDÉRANT le *Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi* permettant de procéder de gré à gré lorsque la valeur du mandat est sous le seuil fixé par le gouvernement (moins de 101 100 \$);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la conception et gestion d'une campagne ciblée, visant à rejoindre la clientèle immigrante de Montréal, dans le cadre de la Stratégie d'attraction de main-d'œuvre et de jeune famille à la firme Visages régionaux pour un montant de 27 500 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser le paiement d'une somme équivalente à 50 % du prix du mandat, conformément à l'offre de service.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

451-1118

**CAMPAGNE D'ATTRACTION DE NOUVELLES POPULATIONS –
AUTORISATION D'EFFECTUER LE 2^E PAIEMENT À VISAGES RÉGIONAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME
ET RÉSOLU:**

D'effectuer le second paiement à la firme *Visages régionaux* dans le cadre du mandat de la campagne de communication représentant 25 % des honoraires prévus au contrat pour la somme de 20 000 \$, plus les taxes applicables. En somme, il s'agit de la création de l'image de marque régionale, la création d'un portail web d'attractivité et d'emploi et la création d'une campagne d'activation.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses

452-1118

**PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE PROJETS QUI SERONT DÉPOSÉS DANS LE
CADRE DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT DU FARR MONTÉRÉGIE**

Monsieur Dorion présente brièvement les propositions de projets suivants qui seront déposés dans le cadre de la demande de financement du FARR Montérégie. Il importe de noter que les projets doivent avoir un rayonnement régional.

- a) *Projet immigration : Bonification d'accompagnement et d'intégration des personnes immigrantes en partenariat avec le SERY (~ 112 000 \$)*
- b) *Projet attractivité au sein de Brome-Missisquoi et des Cantons-de-l'Est (~ 160 000 \$)*
- c) *Chemin des cantons (~ 25 000 \$)*

Les projets doivent être déposés au plus tard le 20 décembre 2018. Les projets seront donc présentés au conseil des maires le 18 décembre prochain pour adoption.

ADOPTÉ

453-1118

PRÉSENTATION DU DÉFI PARITÉ : PLAN D'ACTION DE LA MRC

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DÉRAGON
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU:**

D'adopter les actions suivantes concernant les valeurs d'égalité entre les hommes et les femmes :

- 1) Reconnaître l'égalité homme / femme comme une valeur ajoutée importante à promouvoir dans toutes nos actions.
- 2) Tenir des statistiques concernant les hommes et les femmes dans les projets financés par le Pacte Brome-Missisquoi
- 3) Prioriser des actions privilégiant l'égalité homme/femme dans notre démarche actuelle pour l'amélioration de la santé et du bien-être de la population de Brome-Missisquoi.
- 4) Que le CA ait le mandat du suivi de ces actions.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU CA DE L'OBV YAMASKA

Monsieur Jacques Drolet présente brièvement au conseil le rapport du conseil administratif (CA) de l'OBV Yamaska du 15 octobre dernier.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018 DE LA FONDATION DU CÉGEP

Monsieur Desmarais demande au conseil des maires s'il y a des questions relativement au rapport annuel 2017-2018 de la Fondation du Cégep. Aucune question n'est posée.

454-1118

APPUI AU PROJET D'ARTS ET DE RÊVES DE SUTTON

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU:**

D'appuyer le projet D'Arts et de Rêves pour la rénovation et l'agrandissement de la résidence-atelier pour les artistes, située au 57 rue Principale nord à Sutton par la transformation de l'ancienne grange. Le projet unique au Québec et au Canada vise à accueillir les artistes en arts visuels du monde entier qui travaillent les très grands formats dans des conditions physiques adéquates intéressantes, mais aussi des artistes circassiens, quelle que soit leur discipline.

ADOPTÉ

**PRÉSENTATION DU CAHIER SPÉCIAL DE LA VOIX DE L'EST DU 27 NOVEMBRE 2018 :
LA VOIX DE BROME-MISSISQUOI**

Monsieur Desmarais souligne la parution du cahier spécial de 40 pages de la Voix de L'Est « *La Voix de Brome-Missisquoi* » paru le 27 novembre 2018. Monsieur Desmarais ajoute également que ce cahier a été distribué gratuitement à tous les abonnés de La Voix de l'Est dans La Haute-Yamaska, Acton et Rouville, ainsi qu'à toutes les adresses dans Brome-Missisquoi.

PROPOSITION DE L'ENTREPRISE 3R SYNERGIE INC.

Monsieur Desmarais informe le conseil de la proposition de l'entreprise 3R Synergie inc. de venir rencontrer des représentants de la MRC le vendredi 30 novembre au centre administratif de la MRC à compter de 15 h. En somme, 3R Synergie inc. est une entreprise qui utilise la technologie *ThermoSelect* qui permettrait de transformer les matières résiduelles municipales et industrielles en énergie et résidus recyclables.

455-1118

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2019

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC pour 2019 tel que stipulé ci-dessous et publier un avis public dans les journaux à cet égard, conformément à la Loi.

Mardi 15 janvier 2019	Mardi 20 août 2019
Mardi 19 février 2019	Mardi 17 septembre 2019
Mardi 19 mars 2019	Mardi 15 octobre 2019
Mardi 16 avril 2019	Mardi 19 novembre 2019
Mardi 21 mai 2019	Mercredi 27 novembre 2019
Mardi 18 juin 2019	Mardi 17 décembre 2019

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est présentée.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est posée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée



N° de résolution
ou annotation

456-1118

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Sylvie Dionne-Raymond, préfet


M^e Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.